



Quels sont les recours envisageables contre un chirurgien ?

Par enaira16, le 06/12/2008 à 22:08

Ma grand mère s'est faite opérée de la hanche il y a 1 mois dans un hôpital parisien. Après y avoir séjourné 1 semaine, elle a été envoyée dans une clinique de repos en banlieue pour commencer la rééducation. Or là bas, il est apparu que sa blessure suintait énormément. Le personnel a considéré que cela était normal et malgré les demandes incessantes de ma mère, n'a rien fait. Grâce à notre insistance, ils ont procédé à une prise de sang qui a révélée chez ma grand mère une infection du sang. Elle a été ramenée dès le lendemain dans l'hôpital où avait eu lieu son opération pour y voir le chirurgien. Après une opération pour nettoyer la plaie et vérifier que la prothèse n'était pas touchée par l'infection, ma mère a été convoquée par le chirurgien.

Celui ci lui a alors annoncé que l'infection lui était imputable car en rouvrant la plaie, il y a avait [s]retrouvé une compresse[/s], **oubliée dans la plaie lors de la précédente intervention !**

Par ailleurs, selon lui, la clinique aurait dû ramener ma grand mère au moins 1 semaine plus tôt.

Nous ne savons actuellement pas quelles seront les séquelles pour ma grand mère.

Pour l'instant, un préjudice moral est certain dans la mesure où elle a dû subir à plus de 80 ans, d'être pleine de pu pendant plus de 2 semaines, qu'elle a perdu totalement l'appétit et par conséquent près de entre 5 à 10 kg (assimilable à un préjudice physique ?) et qu'évidemment sa rééducation n'a pu commencer comme elle l'aurait du, ce qui augmente la durée de son handicap.

Concrètement, elle repart aujourd'hui, soit 1 mois après la première opération, comme si elle venait de se faire opérer, sans que l'on puisse savoir précisément si elle aura ou non des séquelles quant à la durée ou la qualité de sa rééducation.

A noter que le directeur de l'hôpital a demandé à rencontrer ma mère lundi prochain. Le tout est de savoir ce qu'il compte lui dire.

Merci de m'éclairer sur les démarches que nous pourrions entreprendre, sachant que par la faute commise par le chirurgien, ma grand mère aurait pu mettre sa vie en jeu si nous n'avions pas insisté pour cette prise de sang !

Je suis pour ma part en Master 2 de Droit et stratégies de la sécurité et je ne connais pas du tout ce contentieux !

Par isiskoko, le 08/03/2010 à 09:22

Bonjour,

Contactez la CRCI de votre région. (Commission Régionale de Conciliation et d'Indemnisation des erreurs médicales), et en parallèle le tribunal administratif, avec un avocat si vous le pouvez.

J'attends moi même dans les jours à venir une proposition d'indemnisation de la CRCI, qui sera faite pae l'OMNIAM

Bon courage et bonne chance

Bon rétablissement à votre grand mère

isis.corrine@hotmail.fr

Par **isiskoko**, le **08/03/2010** à **09:22**

Bonjour,

Contactez la CRCI de votre région. (Commission Régionale de Conciliation et d'Indemnisation des erreurs médicales), et en parallèle le tribunal administratif, avec un avocat si vous le pouvez.

J'attends moi même dans les jours à venir une proposition d'indemnisation de la CRCI, qui sera faite pae l'OMNIAM

Bon courage et bonne chance

Bon rétablissement à votre grand mère

isis.corrine@hotmail.fr